



Bulletin Officiel

N° 4024 Mardi 17 Janvier 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETESCOMMUNIQUE DE PRESSE
TELNET HOLDING SA

2

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

3

AVIS DES SOCIETES**OFFRE A PRIX FERME – OPF –** HEXABYTE

4-10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3»

10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

11

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

12

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
& TOURISTIQUE -SPDIT SICAF -

13

COURBE DES TAUX

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Dans le cadre du développement de son offre de service à l'export pour les secteurs innovants, **le Groupe Telnet** annonce la signature d'un Mémoire d'Entente (MOU) en date du 27 décembre 2011 avec l'éditeur américain **Radixx Solutions International, Inc** basé en Floride-USA et spécialisé dans les solutions logicielles intégrés pour les systèmes de réservation de billets d'avion. Rappelons que le **Groupe Telnet** opère déjà depuis 2005 dans le domaine de l'aéronautique à travers le développement des systèmes logiciels et électroniques embarqués critiques en partenariat avec le **Groupe Français Safran**.

Grace à une suite d'applications de services intégrés basé sur Internet, **Radixx Air** est spécifiquement conçu pour être flexible, évolutive et ultra-fiable, afin de répondre aux exigences dynamiques des intervenants dans l'industrie aérienne.

Cet MOU qui vient compléter l'offre de service du **Groupe Telnet** dans le domaine de l'aéronautique porte sur le développement conjoint de nouvelles technologies d'accès pour offrir aux opérateurs dans le domaine du transport aérien (compagnie aérienne, centrale de réservation, tour opérateurs, etc...) spécialement dans la zone d'Afrique du Nord & Moyen Orient (MENA) des accès mobiles multi-langues et multi-terminaux pour les systèmes de réservation en ligne et l'émission de titres de transport aérien.

Radixx fera ainsi appel aux compétences des ingénieurs du **Groupe Telnet** pour le développement des solutions d'accès mobiles notamment par l'intégration d'un support en arabe pour les systèmes de réservation en ligne de **Radixx** pour les portails web et les agences de voyages. Ces solutions d'accès mobiles seront proposées conjointement par les deux partenaires aux utilisateurs en ligne à travers une alliance avec les opérateurs de télécommunications de la région MENA.

- Compte tenu de ce qui précède et au moment où le business plan sera actualisé en fonction des affaires à conclure, un communiqué de presse ou une communication financière sera programmé pour présenter les données prévisionnelles actualisées.
- Compte tenu des engagements pris au moment de l'introduction de TELNET HOLDING au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la société a honoré les engagements suivants:
 - La mise en place du contrat de liquidité ;
 - L'assemblée générale ordinaire réunie le 24 juin 2011 a autorisé le conseil d'administration à acheter et à revendre les actions de TELNET HOLDING en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
 - Nomination de Madame Nejla MOALLA HARROUCHE en tant que nouvel administrateur représentant les nouveaux actionnaires et ce suite à l'opération de l'introduction des titres de la société ;
 - Le conseil d'administration dans sa réunion du 24 août 2011 a fixé les modalités nécessaires pour le rachat et de vente des actions de TELNET HOLDING en bourse ;
 - Les comités d'Audit et de nominations et de rémunérations sont mis en place.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 janvier 2012.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «HEXABYTE»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «HEXABYTE».

Dans le cadre du prospectus, la société «HEXABYTE» a pris les engagements suivants :

- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Régulariser la composition du comité permanent d'audit et ce, en complétant la composition du comité en question par la nomination d'au moins un autre membre lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;
- Achever l'établissement du manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité financier consultatif ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Naceur HIDOUSSEI, détenant actuellement 71,2755% du capital de la société « HEXABYTE », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «HEXABYTE» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 28/07/2011^(*), son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «HEXABYTE» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «HEXABYTE» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 19/11/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 250 000 dinars à 2 083 334 dinars et ce, par la création de 833 334 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 6 dinars, soit 1 dinar de nominal et 5 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Cette même Assemblée a prévu la réalisation de l'augmentation de capital projetée en deux phases indépendantes:

1. Emission, dans un premier temps, de 500 000 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au profit de nouveaux souscripteurs dans le cadre d'un placement privé, permettant à la société de lever un montant de 3 millions de dinars et générant une augmentation de capital de 500 000 dinars,
2. Emission, dans un deuxième temps, de 333 334 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au public dans le cadre de l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, permettant à la société de lever un montant de 2 millions quatre dinars (2 000 004 dinars) et générant une augmentation de capital de 333 334 dinars.

Il convient de signaler que la totalité de l'augmentation de capital relative à la première phase a été souscrite et libérée par les trois nouveaux actionnaires suivants : Challenge SICAR, Tunisian Development Fund (TDF) et ATID Fund (1).

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée (placement privé et public) à de nouveaux actionnaires. Cette même Assemblée a approuvé ainsi la suppression du droit préférentiel de souscription :

- ✓ des anciens actionnaires, pour permettre la réalisation de la 1^{ère} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 500 000 actions nouvelles,
- ✓ des anciens actionnaires et des souscripteurs dans le cadre de la 1^{ère} phase, pour permettre la réalisation de la 2^{ème} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 333 334 actions nouvelles auprès du public.

• Cadre de l'offre :

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 333 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 16% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(*) L'accord de la Bourse a été donné dans un premier temps pour 4 mois, soit au 27/11/2011 ; puis prorogé, sur demande, dans un deuxième temps, au 27/01/2012.

- Suite -

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société HEXABYTE SA

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000- Béja

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 10/05/2001

Capital social : 1 750 000 dinars, divisé en 1 750 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- ✓ Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- ✓ Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **13/01/2012** au **19/01/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2011**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «HEXABYTE» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «HEXABYTE» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n° **25 002 000 000 003 018 168** ouvert auprès de la Banque Zitouna, agence Ennasr.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 333 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 16% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en deux catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 50% des actions offertes, soit 166 667 actions, seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

- Suite -

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 166 667 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 10 416 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 104 166 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✓ Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✓ Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «HEXABYTE» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «HEXABYTE» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en deux catégories

- ❖ 50% pour la catégorie A «Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions», soit 166 667 actions ;
- ❖ 50% pour la catégorie B «Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions», soit 166 667 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

➤ **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

➤ **Pour la catégorie B** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

- Suite -

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états, relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « HEXABYTE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/2011 sous le code ISIN TN 0007490014.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de Six (06) mois à partir de la date d'introduction est établi entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence M. Naceur HIDOSSI portant sur 19,9% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 200 000 dinars et 33 000 titres.

- Suite -

15- Listing Sponsor :

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse a été désignée par la société HEXABYTE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de HEXABYTE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société HEXABYTE doit, sans délais, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

16-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « HEXABYTE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11-0764 du 30 décembre 2011, est mis à la disposition du public auprès de la société «HEXABYTE», de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2012 - AS - 2

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3»

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2011-3» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 19 décembre 2011, ont été clôturées le **13 janvier 2012.**

2012 - AS - 8

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2011.

		4e Trimestre		Cumul à fin Décembre		Exercice
Unités		2 011	2 010	2 011	2 010	2 010
Revenus par type de produits (local & export)	DT	5 819 307	6 688 579	22 077 778	24 292 347	24 292 347
A l'export	DT	910 007	2 632 899	5 690 128	8 590 534	8 590 534
Sur le marché local	DT	4 909 300	4 055 680	16 387 650	15 701 813	15 701 813

Production (en volume)		4e Trimestre		Cumul à fin Décembre		Exercice
Unités		2 011	2 010	2 011	2 010	2 010
Volumes de production	(Tonnes)	9 005	7 804	30 939	29 563	29 563

		4e Trimestre		Cumul à fin Décembre		Exercice
Unités		2 011	2 010	2 011	2 010	2 010
Marge sur coût matières	DT	6 224 082	5 980 929	18 848 084	20 893 345	20 893 345
Valeur ajoutée brute	DT	4 713 888	8 035 198	13 898 890	15 672 408	15 672 408
Excédent brut d'exploitation	DT	3 901 610	5 488 923	10 306 049	12 229 085	12 229 085
Fonds de roulement	DT	1 276 010	-21 804	13 364 193	15 928 072	15 928 072
Besoins en fonds de roulement	DT	-221 956	998 238	21 947 660	14 196 990	14 196 990
Dotations aux amortissements et aux provisions	DT	848 606	821 428	3 361 258	3 262 713	3 262 713
Endettement net	DT	-1 497 967	-4 482 207	8 583 467	-1 731 083	-1 731 083
Investissements	DT	509 172	3 664 584	4 684 879	9 288 879	9 288 879
Effectif		102	90	102	90	90

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2011

- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, et appliqués de façon constante.
- Baisse de 9,12% du chiffre d'affaires par rapport aux données de la même période de l'exercice 2010.
- L'activité économique détériorée post révolutionnaire explique le tassement des ventes.
- Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés des sociétés du Groupe.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène.

La Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

	Indicateurs	Unités	4ème Trimestre		Cumul du 01.01 au 31.12	
			2011	2010	2011	2010
1	Production	t	21 935,000	35 020,000	82 675,000	143 450,000
2	Ventes totales	t	23 274,550	37 630,630	82 274,460	143 397,780
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	0,642	0,635	0,651	0,638
		Total alcalis	0,561	0,562	0,567	0,564
		Eau Industrielle	2,562	2,478	2,635	2,486
		Electricité	229,326	189,700	224,792	181,655
		Gaz naturel	2 079,072	1 937,794	2 050,676	1 929,307
4	Chiffre d'affaires	Export	35 840 843,687	45 298 912,451	117 568 485,382	156 779 201,329
		Local	1 100 906,250	1 940 952,950	5 004 052,900	6 660 114,066
		Total	36 941 749,937	47 239 865,401	122 572 538,282	163 439 315,395
5	Achats	Acide phosphorique (H ₃ PO ₄)	15 181,802	22 436,950	54 034,300	90 193,036
		Lessive de soude (NaOH)	0,000	0,000	0,000	2 943,980
		Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	16 177,836	25 650,869	58 233,105	97 837,108
6	Endettement	CMT	/	/	0,000	0,000
		CCT	/	/	7 829 945,114	15 113 210,593
7	Investissements	DT	757 162,838	553 475,453	7 294 627,207	2 595 322,262

Les faits saillants de l'année 2011 sont :

- Les sit-in enregistrés dans la zone industrielle de Gabès et dans le bassin minier ont perturbé l'activité de notre usine et entraîné l'arrêt de la production à plusieurs reprises pour cinq (5) mois par manque d'acide phosphorique.
- Compte tenu de cet arrêt prolongé, la production de l'année 2011 n'a atteint que 82 675 tonnes de STPP contre un nominal de 140 000 tonnes par an.
- Les ventes ont subi le même sort en n'ayant enregistré que 82 274,460 tonnes contre 143 397,780 tonnes en 2010, entraînant la baisse du chiffre d'affaires de la Société au niveau du STPP. Cependant les ventes des boues phosphatées ont atteint un record de 72 975 tonnes.
- Les prix des matières premières, dont notamment l'acide phosphorique, ont enregistré une tendance haussière au cours de l'année 2011 ce qui a eu un effet d'entraînement sur le prix du STPP.
- La Société a obtenu une concession pour l'extraction et la production de 100 000 tonnes de sulfate de sodium à Sebkhath oum El Khialate à Tataouine. L'exploitation de la concession se fera par la nouvelle filiale « les Salines de Tataouine », constituée en Août 2011.
- Les investissements de l'année 2011 comprennent essentiellement 4 249 985 DT représentant la libération du premier quart du capital de la nouvelle filiale « les Salines de Tataouine ». Le reste des investissements concerne le renouvellement de l'outil de production dans le cadre du budget annuel d'investissement.
- Compte tenu de la perte de plus des trois quarts de son capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale algérienne, KIMIAL SpA tenue les 15 et 26 Septembre 2011, a décidé la dissolution anticipée de la Société. A cet effet, un liquidateur algérien a été désigné pour prendre en charge l'opération de liquidation.
- L'effectif de la Société est passé de 301 agents en 2010 à 525 agents au 31.12.2011 suite au recrutement du personnel de la sous-traitance.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE -SPDIT SICAF -

Siège Social : Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2011.

REVENUS	Solde en DT			
	4ème Trim 11	4ème Trim 10	31/12/2011	31/12/2010
<u>Dividendes</u>	<u>1 032 000</u>	<u>-5 571</u>	<u>8 304 978</u>	<u>(3) 11 475 756</u>
Dividendes des participations non cotées (1)	1 032 000		7 501 316	10 453 881
Dividendes des placements cotés		-5 571	803 663	1 021 875
<u>Plus values de cessions</u>	<u>5 632</u>	<u>23 104</u>	<u>1 489 375</u>	<u>(3) 4 826 812</u>
Plus values sur cession des autres participations non-cotées				
Plus values sur cession des actions SICAV	5 632	23 104	8 094	89 034
Plus values sur cession des placements cotés	1		1 481 280	4 737 778
<u>Revenus des placements (2)</u>	<u>377 786</u>	<u>426 510</u>	<u>1 611 730</u>	<u>1 369 715</u>
<u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>3 325</u>	<u>803</u>	<u>77 238</u>	<u>100 340</u>
<u>Reprises de provisions antérieures</u>	<u>0</u>	<u>-38 080</u>	<u>0</u>	<u>518 317</u>
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse		-38 080		518 317
Reprise des provisions sur titres de participations				
Reprise des provisions pour risques et charges				
<u>Commissions et charges assimilées</u>	<u>3 107</u>		<u>33 474</u>	<u>65 351</u>
<u>Moins values sur cessions de titres</u>			<u>2 912</u>	<u>12 845</u>
<u>Dotations aux provisions pour dépréciations de titres</u>	<u>98 340</u>	<u>1 200 000</u>	<u>505 145</u>	<u>1 515 459</u>
Dépréciation de titres cotés	98 340		505 145	
Dépréciation de titres de participations		1 200 000		1 515 459
<u>Immobilisations financières</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 381 219</u>	<u>11 019 099</u>
Participations Groupe	-	-	8 316 719	7 964 349
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000	3 041 000
Autres participations	-	-	23 500	13 750
<u>Placements et autres actifs financiers</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>49 746 660</u>	<u>50 961 109</u>
<u>Prises de participations de la période</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>352 470</u>	<u>250 000</u>
<u>Cessions de participations de la période</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>100</u>	
<u>Créances rattachées aux immobilisations financières</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 654</u>	<u>7 654</u>
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>166 694</u>	<u>210 796</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>58 002 466</u>	<u>59 499 000</u>

Faits saillants:

(1) Il s'agit de dividendes servis pendant le quatrième trimestre 2011 par une filiale du groupe SFBT.

(2) Les revenus de placements ont légèrement baissé pendant le quatrième trimestre 2011 et ce, suite à la régression du TMM mais ceci n'a pas empêché cette rubrique d'afficher une augmentation sur l'année passant de 1 369 715 dinars en 2010 à 1 611 730 dinars en 2011.

Commentaire:

(3) Il est à rappeler qu'il s'agit de résultats exceptionnels réalisés pendant l'exercice 2010.

* A la date de 31/12/2010 nos participations ont été provisionnées à hauteur de 2 558 150 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres arrêtés au 31 12 2010 ont été approuvés par l'AGO tenue le 21 04 2011.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JANVIER 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,275%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,461%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,534%	1 003,509
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,588%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,715%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,874%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012	4,097%		
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		4,108%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		4,122%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,136%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,147%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,165%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,180%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013	4,191%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,265%	1 007,935
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,554%	1 024,961
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,805%	1 055,680
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,921%	1 075,389
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,212%	1 049,199
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,543%		981,854
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,623%	986,229
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,736%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,881%	1 039,148
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,123%		965,987
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,131%	963,984
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,196%	1 051,811
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		953,758

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	139,637	139,647		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,257	12,258		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,254	1,255		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	33,910	33,913		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,325	46,329		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	163,536	163,644		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	560,284	561,353		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	133,313	133,214		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	126,389	126,314		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	116,047	116,015		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	114,073	113,958		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,620	94,612		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	149,859	149,962		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,848	99,785		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,179	103,299		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 284,585	1 294,197		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 235,055	2 238,587		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,334	107,305		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	111,088	110,795		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,820	121,747		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 190,620	1 189,734		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	125,622	125,987		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	14,960	14,976		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 822,473	5 834,021		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 671,665	6 677,529		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,236	2,227		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,860	1,853		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,141	1,140		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	107,826	107,837
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	104,611	104,622
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,485	105,496
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,249	103,280
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	103,553	103,562
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,354	107,365
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	103,940	103,951
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,060	104,070
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,249	104,260
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	105,683	105,711
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	102,705	102,716
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,360	104,370
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,041	104,051
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	106,773	106,782
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,020	106,029
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	102,953	102,963
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	102,907	102,916
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,395	104,404
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	102,562	102,572
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,428	103,439

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	103,881	103,889
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	102,701	102,711
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,387	104,397
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	104,795	104,803
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,148	102,157
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,527	10,528
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	103,778	103,788
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	102,830	102,844
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	101,674	101,742
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,099	74,981
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	148,601	148,695
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 470,487	1 471,235
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,174	114,012
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,543	115,402
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,705	91,778
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,439	16,448
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	273,921	272,954
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	46,076	46,015
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 369,185	2 373,798
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,289	80,556
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,367	58,447
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,008	102,055
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,546	112,590
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,066	104,985
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,728	11,720
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,679	12,658
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,885	16,851
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	16,921	16,886
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,109	12,126
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,189	10,221
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,147	10,156
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,156	10,165
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,391	125,607
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,154	124,245
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,251	10,255
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	117,321	117,259
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	19,967	19,999
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,344	99,457
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,265	100,356
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,805	99,827
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,374	99,328
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	108,306	107,844
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,769	142,656
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	10,807	10,843
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	115,301	115,386
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	115,694	115,720
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	102,785	102,802
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	102,048	101,944
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,935	182,791
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,207	164,032
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,753	142,677
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 962,608	9 952,445
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	197,220	196,792
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	135,339	135,333
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 509,381	1 509,281
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	104,626	104,760
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,482	98,133
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,859	115,575
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 133,123	10 096,767

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS